

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) TYPES HABITABLE 2025-2028

Myth of Malham Cup Dimanche 03 août S.R. Caen Ouistreham Grade 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au local SRCO et en ligne sur le site Société des Régates de Caen-Ouistreham
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF **72**.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent s'il y a lieu, de placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le ponton de l'avant-port.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, les bateaux doivent rester à leur emplacement à l'avant-port de Ouistreham.
Lorsque l'aperçu est affalé à terre, les bateaux sont autorisés à quitter l'avant-port.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

Date	Briefing Emargement sortie	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement du jour	Nombre de cours prévues	Port de départ	Port d'arrivée
Dimanche 03 août	08H00	09H30	1	Ouistreham	Ouistreham

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement est donnée dans le tableau ci-dessus [§ 6.1]
6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon Corsaire : « C » blanc dans un rond noir sur fond rouge.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **annexe** ZONE DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Le parcours est décrit en **annexe** PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative du parcours.
9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe** PARCOURS.
9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Les marques, y compris de départ et d'arrivée, utilisées pour les différents parcours sont précisées en annexe parcours

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DÉPART

Le Départ des courses sera donné selon la règle 26 des RCV

Minutes avant le départ	Signal visuel	Signal Sonore	Signification
5'	Pavillon de classe	Un	Signal d'avertissement
4'	Pavillon P, I, Z, Z+I, U ou noir	Un	Signal préparatoire
1'	Pavillon préparatoire affalé	Un long	Minute
0'	Pavillon de classe affalé	Un	Signal de départ

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la bouée cylindrique orange à l'extrémité bâbord. Un bateau viseur pourra se mettre en place à proximité de la marque bâbord et il sera interdit à tous les bateaux, tout passage entre la marque et le bateau viseur à partir du signal préparatoire.

12.2 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2 deux minutes minimum après le départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Le pavillon C, accompagné d'un numéro affiché sur un tableau, envoyé avec des signaux sonores répétitifs sur un bateau du comité de course, au voisinage d'une marque à contourner, signifie : après le passage de cette marque rejoignez directement la marque dont le numéro est affiché (ceci modifie la RCV 33)

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVÉE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Temps cible	Heure limite pour finir pour le 1 ^{er}	Heure limite pour finir pour les autres concurrents
Pas de temps cible	19 h 00	20 h 00

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la course. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau du club house SRCO.
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au bureau du club house SRCO. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 Une course validée est nécessaire pour valider la Myth of Malham Cup.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement sortie sera mis en place lors du briefing au club house SRCO et un émargement retour sera mis en place sur le ponton de l'avant-port.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui ne prend pas le départ ou qui abandonne doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en IC 3.2.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique Les demandes de remplacement doivent lui être faites au plus tard 75 minutes avant son signal d'avertissement

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés :

Le bateau comité de course : Médard (Mery Fisher 750) de la SRCO.

Semi-rigide : Barnabé de la SRCO

Semi rigide Jury : VP1, arborant un pavillon JURY

Semi-rigide Jauge : VP2 , arborant un pavillon JAUGE

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent se signaler lors de la confirmation des inscriptions et être identifiés par un sticker SRCO.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24.EVACUATION DES DETRITUS

[DP] Les détritits doivent être gardés à bord et évacués dans les containers du port. Aucun détritit, même organique, ne pourra être jeté à la mer.

25.EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port d'Ouistreham.

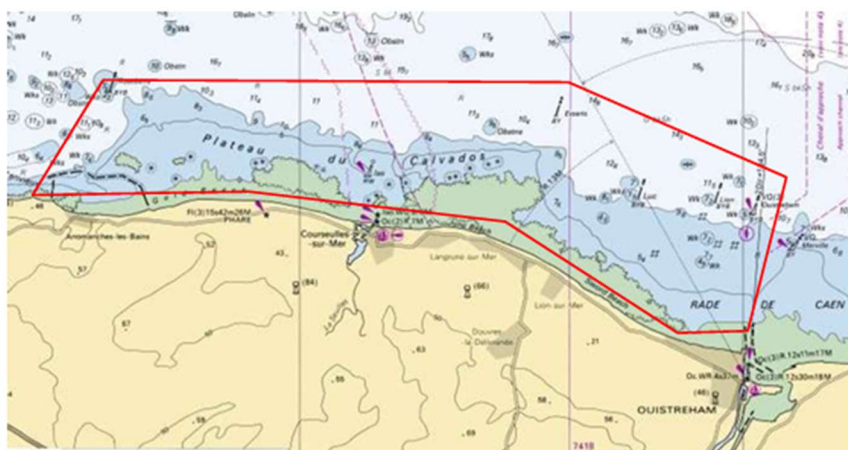
26.PRIX

Le Challenge John Illingworth sera confié par l'AS Corsaire France au premier équipage pour une année.

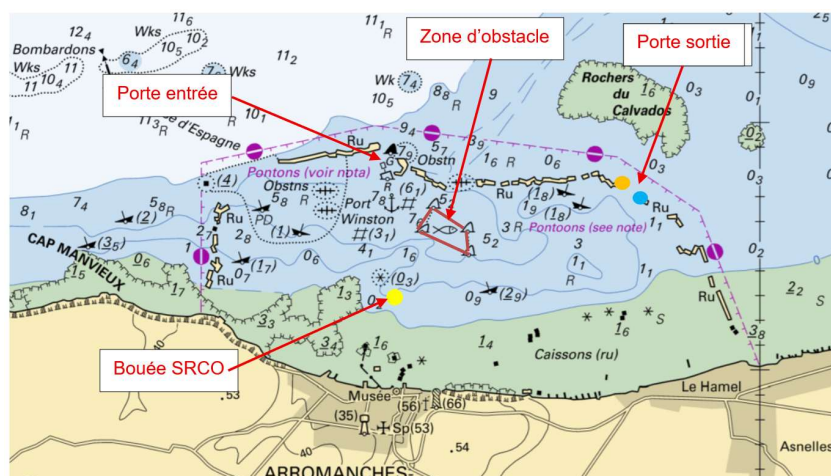
L'EQUIPE D'ARBITRAGE :

- Président du comité de course :	Patrick PERRAULT
-Président du jury :	Patrick VILAIN
-Président du comité technique :	Hervé CHASTEL
-Comité de course adjoint :	Jean-Claude VACHEZ
-Juge :	Patrick GONDOUIN
-Juge stagiaire :	Pascal LAINE
- juge :	Antoine BAZIN
- Commissaire aux résultats :	Laurent NALIS

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE Zone PORT WINSTON



ANNEXE PARCOURS »

Myth of Malham 2025

Parcours	Type de Marque et position	Consigne	Pointage Potentielle	Distance approximative à la marque
Départ	A proximité thalasso ; Cardinale Nord 49°18.15' N, 0°16.8' W	Précisé à l'IC en 12.1		
0	Bouée de dégagement ; Cylindrique jaune	Eventuellement		
1	Essarts de Langrune ; Cardinale Nord 49°22,9' N, 0°21.3' W	A contourner en la laissant à Bâbord		6 miles
2	Courseulles ; Marque d'eau saine 49°21,3' N, 0°27.7' W	A contourner en la laissant à Tribord		4.5 miles
3	Bouée SRCO cylindrique jaune position ; 49° 22' N, 0° 32' W	A contourner en la laissant à Tribord	Oui	3 miles
4	Harpagas ; Cardinale Est 49° 22,2' N, 0° 37,8' W	A contourner en la laissant à bâbord		4 miles
5	Entrée porte Port WINSTON par marques latérales Verte et rouge position approximative ; 49°21,4' N 0°36.2'W	La latérale verte est à laisser à tribord puis la latérale Rouge à bâbord		1 mile
6	Bouée SRCO cylindrique jaune position ; 49° 20,5' N, 0° 37,1' W	A contourner en la laissant à bâbord		0.5 mile
7	Sortie porte Port WINSTON par Bouées Orange et bleue position approximative ; 49°21,1' N 0°35,5.2'W	La bouée bleue est à laisser à tribord et la bouée orange à bâbord		1 mile
8	Bouée SRCO cylindrique jaune position ; 49° 22' N 0° 32' W	A contourner en la laissant à bâbord	Oui	3.5 miles
9	Courseulles ; Marque d'eau saine 49°21,3' N, 0°27.7' W	A contourner et à laisser à bâbord	Oui	3 miles
10	Essarts de Langrune ; Cardinale Nord 49°22,9' N, 0°21.3' W	A contourner en la laissant à Tribord		4,5 miles
11 Arrivée	Thalasso ; Cardinale Nord 49°18.15' N, 0°16.8' W	Précisé à l'IC en 14.1		6 miles (Total 36 miles)

ZONE D'OBSTACLE

Obstacle zone de pêche ; navigation interdite à l'intérieur des 4 Marques de bouées coniques jaune

Marque NW ; 49° 21,15' N, 0° 37' W

Marque NE ; 49° 21' N, 0° 36,8' W

Marque SE ; 49° 20,9' N, 0° 36,8' W

Marque SW ; 49° 21' N, 0° 37,1' W

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :

Courseulles au retour	Marque d'eau saine 49°21,3' N, 0°27.7' W
Bouée SRCO	Bouée cylindrique jaune position ; 49° 22' N 0° 32' W

Myth of Malham Cup 2025

<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Myth%20of%20Malham%20Cup%202025>

